

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/NZL/22

25 avril 2000

(00-1650)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Le Secrétariat a reçu de la délégation de la **Nouvelle-Zélande**, le 7 avril 2000, la notification ci-après concernant les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la cinquième année de mise en œuvre (**1998/99**).

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: Nouvelle-Zélande**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: année se terminant en juin 1999***Mesure globale du soutien totale courante*

Année se terminant en juin	Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante
	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
	1	2	3
1995	348,30	Millions de dollars néo-zélandais	0
1996	336,29	Millions de dollars néo-zélandais	0
1997	324,28	Millions de dollars néo-zélandais	0
1998	312,27	Millions de dollars néo-zélandais	0
1999	300,26	Millions de dollars néo-zélandais	0

SOUTIEN INTERNE: Nouvelle-Zélande**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: année se terminant en juin 1999***Mesure exemptée de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"*

Type de mesure	Désignation de la mesure	Valeur monétaire (en millions de dollars néo-zélandais)	Description de la mesure selon les critères de l'Annexe 2	Sources des données
1	2	3	4	5
a) Services de caractère général				
Gestion des programmes gouvernementaux en faveur de l'agriculture	<u>Gestion des programmes gouvernementaux en faveur de l'agriculture</u>	0,214	Dépenses liées à l'administration des obligations contractuelles, principalement au recrutement de personnel et de consultants pour le transfert de propriété des programmes d'irrigation de la Couronne à des entreprises d'irrigation.	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts 1 ^{er} juillet 1998-30 juin 1999
Mesures sanitaires et phytosanitaires	<u>Élaboration et application de normes de garantie et de normes connexes en matière sanitaire et phytosanitaire (SPS)¹</u>	3,307	Élaboration et application de normes écrites destinées à mettre en œuvre la législation et les politiques adoptées par la Nouvelle-Zélande dans le domaine des mesures SPS (et dans les domaines connexes tels que la protection des animaux, les composés agricoles et les médicaments vétérinaires) et ainsi à renforcer les garanties officielles attestant que les animaux, les végétaux et leurs produits répondent aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires.	"
	<u>Accréditation liée aux normes¹</u>	0,609	Achat par les pouvoirs publics de services nécessaires pour mettre en œuvre les normes dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires et dans les domaines connexes. Il s'agit notamment de l'enregistrement des composés agricoles et des médicaments vétérinaires, des accréditations nécessaires pour conduire des enquêtes liées à la protection des animaux et pour mettre en œuvre les normes SPS.	

1	2	3	4	5
	<u>Contrôle de conformité aux normes</u> ¹	0,418	Fourniture par les pouvoirs publics de services liés au contrôle des fournisseurs de services afin de garantir la conformité aux normes et de s'assurer que les mesures SPS et les normes connexes ainsi que la législation sont mises en œuvre comme il se doit et que les garanties apportées s'appuient sur des résultats.	
	<u>Respect de la législation en matière agricole</u> ¹	1,539	Fourniture par les pouvoirs publics de services en vue du respect de la législation moyennant enquêtes et poursuites ultérieures lorsqu'une activité illégale est constatée. Les prescriptions juridiques sont notamment celles de la Loi sur la viande, de la Loi sur le secteur laitier, de la Loi sur la protection des animaux, et de la Loi sur les composés agricoles et les médicaments vétérinaires	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts 1 ^{er} juillet 1998–30 juin 1999
Lutte contre les parasites et les maladies	<u>Inspection à la frontière et mesures quaranténaires</u>	16,923	Contrôle des risques sanitaires à la frontière et isolement sanitaire après l'entrée dans le pays, conformément aux dispositions de la Loi de 1993 sur la biosécurité.	"
	<u>Service de surveillance des parasites et des maladies</u>	10,394	Surveillance sanitaire des populations animales et végétales nationales, notification internationale de l'état de santé des populations animales et végétales nationales et détection des organismes indésirables qui apparaissent.	"
	<u>Service de réaction rapide en cas d'apparition de parasites et de maladies</u>	6,439	Gestion d'un système permettant de réagir à l'apparition d'organismes indésirables dangereux pour les animaux et les végétaux ou d'autres organismes qui risqueraient de poser un grave problème si aucune mesure n'était prise.	"
	<u>Administration de normes de biosécurité et stratégies de lutte contre les parasites</u>	6,678	Élaboration de normes écrites concernant les procédures et les services en matière de biosécurité pour le contrôle des marchandises à la frontière, la quarantaine après l'entrée dans le pays, la surveillance de l'état sanitaire et les mesures en cas d'urgence.	"

1	2	3	4	5
	<u>Contrôle des facteurs de la tuberculose</u>	19,053	Contrôle des populations d'animaux sauvages, en particulier les opossums, effectué dans les secteurs où des membres de ces populations atteints par la tuberculose risquent de transmettre la maladie aux bovins et aux cervidés. Les mesures de contrôle sont effectuées dans les exploitations agricoles et sur les terres adjacentes appartenant à la Couronne.	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts 1 ^{er} juillet 1998–30 juin 1999
	<u>Lutte contre les parasites et les maladies au niveau des conseils régionaux²</u>	22,735	Dépense des conseils régionaux pour la lutte contre les parasites et les maladies	Plans annuels des conseils régionaux pour 1998/99
Recherche	<u>Recherche</u>	140,527	Crédits accordés par la Foundation for Research Science and Technology (Fondation pour la recherche, la science et la technologie) (FRST) pour des activités de recherche en rapport direct avec la production agricole, concernant notamment les secteurs des plantes fourragères des produits animaux et des produits laitiers, l'horticulture, les terres arables, et d'autres secteurs liés à l'alimentation et à la production de boissons. ³	Contrats de recherche du Fonds pour la science de la FRST, 1997/98 et 1998/99
Services d'infrastructure	<u>Programmes d'irrigation communautaire</u>	0,015	Gestion et exécution sur place des programmes d'irrigation de la Couronne en attendant la privatisation; paiement d'indemnités pour des litiges résultant de constructions.	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts 1 ^{er} juillet 1998-30 juin 1999
	<u>Gestion des programmes de lutte contre les inondations par les conseils régionaux²</u>	7,040	Dépenses des conseils régionaux pour l'achat de biens d'équipement et l'exécution de programmes de protection contre les inondations hors exploitation et de drainage des sols.	Plans annuels des conseils régionaux pour 1998/99

1	2	3	4	5
f) Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	<u>Catastrophes dues à des phénomènes climatiques</u>	0,568	Aide aux agro-industries à la suite de catastrophes dues à des phénomènes climatiques. La plupart de ces fonds ont été utilisés pour ouvrir des bureaux temporaires dans les régions frappées de sécheresse. Les fonds ont aussi servi à organiser des journées d'études techniques sur le terrain dans ces régions et à couvrir 50 pour cent des frais d'embauche, par sept fonds ruraux, de consultants financiers indépendants. Le chiffre indiqué tient aussi compte du financement, par Work and Income New Zealand, d'équipes (Task Force Green) apportant une aide au nettoyage des régions touchées par les inondations.	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts 1 ^{er} juillet 1998-30 juin 1999 et Work and Income New Zealand (WINZ) 1998/99
	<u>Programme d'aide au secteur rural</u>	1,239	Indemnités versées aux producteurs agricoles de régions reconnues par le gouvernement comme gravement touchées par une catastrophe due à un phénomène climatique. Les indemnités, ajustées chaque mois, couvrent les besoins essentiels à court terme. On estime à 586 millions de dollars le coût de la sécheresse pour les exploitations agricoles (achat d'aliments pour bétail et pertes de production) pour l'année 1998/99.	Work and Income New Zealand 1998/99
j) Programmes de protection de l'environnement				
Lutte contre l'érosion	<u>Crédits pour le reboisement de la Côte Est</u> ⁴	3,132	Ce programme, lancé en 1992, prévoit l'octroi de crédits aux producteurs agricoles et autres pour encourager le reboisement surtout dans les terres fortement exposées à l'érosion de la Côte Est de l'île du Nord, essentiellement en tant que moyen de lutte contre l'érosion.	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et des forêts, 1 ^{er} juillet 1998-30 juin 1999

1	2	3	4	5
Conservation des sols	<u>Gestion des programmes de conservation des sols par les conseils régionaux</u> ²	10,290	Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de gestion durable, conformément aux dispositions de la Loi sur la gestion des ressources et de la Loi sur la conservation des sols et le contrôle des rivières. Ces programmes relèvent des conseils régionaux et couvrent normalement 50 à 70 pour cent du coût des mesures de conservation des sols prises par les exploitants agricoles pour se conformer à la législation.	Plans annuels des conseils régionaux pour 1998/99

Notes explicatives:

- 1 Les dépenses notifiées précédemment sous "Administration des normes de garantie de la qualité dans le secteur de l'agriculture" ont été réparties en quatre catégories distinctes - élaboration et application de normes de garantie et de normes connexes en matière sanitaire et phytosanitaire (SPS), accréditation liée aux normes, contrôle de conformité aux normes, et respect de la législation en matière agricole – qui étaient incluses dans le programme notifié antérieurement. En outre, les dépenses notifiées précédemment sous "Service de protection des animaux" ont été réparties entre chacune des quatre catégories. Ce changement résulte d'une restructuration au sein du Ministère de l'agriculture et des forêts – la redistribution des dépenses reflète la nouvelle répartition des responsabilités au sein du Ministère.
- 2 En vertu de la Loi de 1991 sur la gestion des ressources, la plupart des responsabilités en matière de gestion des ressources ont été transférées aux 15 conseils régionaux de Nouvelle-Zélande. La majeure partie des programmes de gestion des ressources concernant l'agriculture sont donc aujourd'hui mis en œuvre à l'échelon régional. Les chiffres indiqués correspondent aux dépenses *totales* des conseils régionaux au titre des programmes énumérés, déduction faite des sommes recouvrées auprès des utilisateurs ou des bénéficiaires. Toutefois, ces dépenses ne sont pas toutes affectées ou directement imputables à l'agriculture. Selon le programme, le montant des dépenses imputables à l'agriculture va de 60 à 100 pour cent.
- 3 Des modifications ont été apportées dans la description de la mesure "recherche" dans un souci de plus grande transparence. On obtiendra de plus amples renseignements sur les différents types de recherche agricole menés dans le cadre des contrats de la Fondation pour la recherche, la science et la technologie (FRST) en consultant la page Web de la FRST à l'adresse suivante: www.frst.govt.nz/apps/database/rresearch/index.cfm.
- 4 La mesure "crédits pour le reboisement de la Côte Est" n'est pas nouvelle. Elle équivaut au programme intitulé "Programme de reboisement de la Côte Est" dans la notification par la Nouvelle-Zélande des mesures de la catégorie verte pour 1997/98.

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: Nouvelle-Zélande

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: année se terminant en juin 1999

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7)	Mesure de soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8)	MGS totale courante (globale)
1	2	3	4
-	0	0	0